



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2005/18/Rev.1
18 avril 2006

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Quarante-neuvième session
Genève, 27-30 juin 2006
Point 3 (i) de l'ordre du jour

**RÉVISION DE LA RÉOLUTION D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE
(R.E.1)**

Conduite de nuit¹

Note du secrétariat

Les membres du WP.1 trouveront ci-après un projet de texte concernant la conduite de nuit, révisé par le secrétariat sur la base des remarques faites lors de la 48^{ème} session.

¹ La précédente version du présent document a été diffusée sous la cote TRANS/WP.1/2005/17

R.E. 1 – Point concernant la conduite de nuit

Chapitre 1 Règles générales relatives au comportement dans la circulation

....

1.5 Conduite de nuit

De nuit, non seulement le risque d'accident est considérablement plus élevé que de jour, mais les accidents sont aussi beaucoup plus graves. Environ 35% des blessés et 50% des tués sont victimes d'un accident de nuit, alors que la conduite nocturne ne représente que le tiers environ du trafic général. Sont notamment en cause les conditions de visibilité (capacité visuelle réduite à un vingtième de sa valeur diurne, contrastes insuffisants, éblouissement provoquant un effet incapacitant de plusieurs secondes sur des yeux fragiles ou fatigués etc.), l'alcool, le stress et la fatigue qui prolongent le temps de réaction, ou encore le manque de formation suffisante pour la conduite nocturne. Tous ces éléments et bien d'autres encore amènent le conducteur à mal interpréter les phénomènes de son environnement routier et, dès lors, à réagir de manière inappropriée.

C'est pourquoi, **il devrait être recommandé aux conducteurs de respecter** les quelques principes élémentaires ci-après. **Bien que certaines de ces recommandations s'appliquent également le jour, celles-ci prennent une acuité encore plus forte la nuit.**

- Préparer minutieusement son véhicule (notamment vérifier et nettoyer les feux) ainsi que son trajet;
- Prendre le volant en étant reposé;
- [...]
- [...]
- [...]
- Limiter sa vitesse même en cas de faible trafic;
- Ne pas regarder **en direction des** feux des véhicules que l'on croise [...];
- S'arrêter au moins toutes les deux heures et impérativement dès les premiers signes de fatigue (tête lourde, picotements dans les yeux, besoin de changer fréquemment de position, nuque raide, bâillements répétés, difficultés de maintenir une trajectoire, manque d'attention au trafic et à la signalisation, périodes d'absence, etc.).
- **Pour les usagers de 2 roues**, porter des vêtements **comportant des matériaux rétro-réfléchissants (gilets, flash-semelles, brassards, etc.); [...]**

De leur côté, les autorités devraient:

- Intensifier l'information sur les risques d'accidents de nuit;
- **Mener des campagnes pour sensibiliser davantage les piétons et les usagers de 2 roues, en particulier les cyclistes**, sur l'impérieuse nécessité **d'être reconnus la nuit par les autres usagers, via l'utilisation** de matériaux rétro-réfléchissants (gilets, flash-semelles, brassards, etc.);
- Améliorer le système de formation des conducteurs et d'examen du permis de conduire de manière à mieux leur apprendre les techniques spéciales du regard qui devraient être utilisées en conduite nocturne;
- Intensifier les contrôles de police;

- Améliorer le guidage optique de nuit, hors localités, notamment par une mise en évidence du tracé des virages grâce à une meilleure signalisation horizontale et verticale, à de plus grands catadioptres sur les balises en bordure de route, etc.;
- Améliorer d'une manière générale le marquage au sol, les panneaux indicateurs de direction, la signalisation verticale, etc.
- Examiner l'éclairage public, en particulier aux endroits où la concentration des informations est importante, notamment dans le trafic urbain ainsi qu'aux endroits où les automobilistes, les piétons et les conducteurs de deux-roues utilisent la même aire de circulation.

.....
